



Ville de
Dardilly

2018-2021

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI

PREAMBULE

A l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a rédigé un Projet Educatif du Territoire 2015-2017. Celui-ci a fait l'objet d'une évaluation au mois de mars 2017. L'ensemble de la communauté éducative avait souhaité compte tenu des délais de concertation proposés maintenir la semaine de 4.5 jours et se donner une année de réflexion pour décider ou non du retour de la semaine de 4 jours scolaires.

L'année scolaire 2017-2018 a permis l'élaboration d'un nouveau PEDT 2018-2021 qui correspond aussi à la fin du plan de mandat 2014-2020.

COMMUNE DE DARDILLY

AVANT PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

PRESENTATION DU PROJET :	Novembre 2018
RESPONSABLE DU PROJET :	Rose-France FOURNILLON, Maire de Dardilly
CORRESPONDANT :	Hervé Chapel, Directeur Enfance/Jeunesse Tél : 04.78.66.31.35 mail : h.chapel@mairie-dardilly.fr

➤ **PERIMETRE ET PUBLIC PEDT**

Territoire concerné : L'ensemble de la commune (9 000 habitants)

Nombre d'enfants (3-10 ans) potentiellement concernés : 1000

Nombre de jeunes (11-18 ans) potentiellement concernés : 800

➤ **NOMBRE D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Les établissements d'enseignement public :

Groupe scolaire Grégoire : - Ecole maternelle (136 élèves)
40, Chemin de Parsonge - Ecole élémentaire (250 élèves)

Groupe scolaire Noyeraies : - Ecole maternelle (133 élèves)
7, Chemin des Ecoliers - Ecole élémentaire (226 élèves)

L'établissement d'enseignement privé :

Ecole Saint-Joseph : - Ecole maternelle (85 élèves)
route d'Ecully - Ecole élémentaire (181 élèves)

➤ **PERIODES DE LA JOURNEE, DE LA SEMAINE ET DE L'ANNEE CONCERNEES PAR LE PEDT**

Le temps scolaire

- **Le Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

Le temps périscolaire

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :

-  De 7h15 à 8h30
-  De 11h30 à 13h30
-  De 16h30 à 18h30

Accueil enfance (ACM), restauration scolaire, ateliers d'initiation culturelle et sportive, études dirigées

Le mercredi

-  De 9h15 à 11h45 : Ecole municipale des sports (EMS) 3-6 ans

- 🚦 De 7h30 à 18h30 : Accueil enfance et centre de loisirs (ALSH) 3-12 ans
- 🚦 De 14h00 à 19h00 : Accueil jeunes (ALSH) 12-15 ans

Le temps extrascolaire

- 🚦 Vacances d'hiver, de printemps, juillet, août, automne et Noël du lundi au vendredi de 8h à 18h30 – Centre de loisirs 3-12 ans (ALSH)
- 🚦 Animations de proximité de 8h00 à 19h00 12-15 ans (ALSH)
- 🚦 Séjours de vacances (juillet) 6-11 ans et 12-15 ans

➤ **LES RESSOURCES DU PEDT**

Ressources Humaines

- 🚦 Les agents territoriaux de la collectivité (Directeurs, animateurs, atsem, intervenants)
- 🚦 Les services municipaux du Pôle Educatif Local (sport, culture, social)
- 🚦 Les associations de parents d'élèves
- 🚦 Les enseignants
- 🚦 Les intervenants associatifs
- 🚦 Les prestataires de service

Les équipements

- 🚦 3 écoles primaires (2 publiques et 1 privée)
- 🚦 2 centres de loisirs associés à l'écoles (Noyeraies et Grégoire)
- 🚦 1 centre de loisirs (La Bèffe)
- 🚦 2 gymnases (Moulin Carron, Roland Guillaud)
- 🚦 1 centre culturel (Aqueduc)
- 🚦 1 médiathèque (ludothèque, espace multimédia, littérature enfance et CD de jeunesse)
- 🚦 1 école de musique
- 🚦 1 Skate Park
- 🚦 1 piste de BMX
- 🚦 1 salle des jeunes
- 🚦 Des équipements sportifs : 2 terrains de foot, 3 tennis, 3 terrains de proximité, 1 dojo, 1 salle pluriactivités, 1 salle de danse
- 🚦 1 boulodrome

Les partenaires du projet

- 🚦 Partenaires institutionnels : Education Nationale, D.D.C.S., CAF, la métropole, le Sivu des Vallons de Serres et des Planches, le Sivu des Monts d'Or
- 🚦 Partenaires associatifs : Les parents d'élèves, l'école de musique, les associations locales
- 🚦 Les services municipaux

➤ **LES DOMAINES D'ACTIVITES**

- ✚ Les activités sociales éducatives et de loisirs (ALSH)
- ✚ Les ateliers de découverte et d'initiation : sportifs, culturels et artistiques
- ✚ Le développement durable en lien avec les projets d'écoles et l'agenda 21 de la commune
- ✚ Les nouvelles technologies d'information et de communication
- ✚ Les activités de prévention et de citoyenneté
- ✚ L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

➤ **FINALITES DU PEDT**

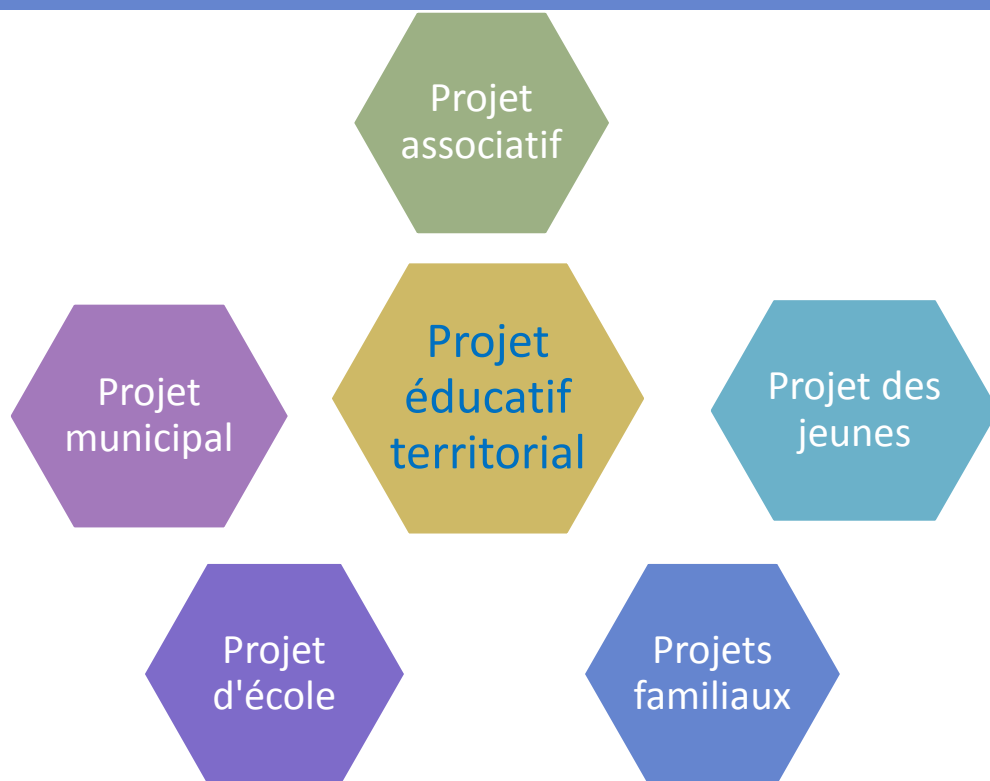
- ✚ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire et familiale.
- ✚ Contribuer à la réussite éducative et scolaire
- ✚ Permettre l'accessibilité à tous aux activités de découverte et d'initiation sportives, culturelles, scientifiques et socio-éducative.
- ✚ Accompagner l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté

➤ **OBJECTIF DU PEDT**

- ✚ Garantir la continuité et la cohérence éducative de l'ensemble des partenaires : parents, écoles, associations, services municipaux
- ✚ Assurer l'articulation et l'organisation des activités, des intervenants, des lieux et des espaces, des transports et la maîtrise des coûts.

COMMUNE DE DARDILLY

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)



INTRODUCTION

Depuis 30 ans la commune de Dardilly a mis l'éducation au centre de ses priorités.

Aux côtés de l'Education Nationale, des partenaires associatifs locaux et de la Caisse d'allocations familiales, la municipalité a toujours exprimé une volonté forte de mise en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées afin d'encourager la réussite éducative de chaque enfant.

La commune souhaite aujourd'hui poursuivre le développement dynamique d'un projet éducatif territorial construit et partagé avec l'ensemble de la communauté éducative.

Le PEDT doit garantir la continuité et la complémentarité éducative des différents acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur la commune, et améliorer l'articulation entre le temps scolaire, le temps familial et les temps d'éducatons non formels péri et extrascolaires.

TABLE DES MATIERES

I. I. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC :	10
1.1. PRESENTATION DE LA COMMUNE :	10
1.2. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA COMMUNE :	10
1.3. ETAT DES LIEUX :	11
II. II. LE PEDT UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE :	12
2.1. DES VALEURS EDUCATIVES :	12
2.2. DES ORIENTATIONS EDUCATIVES :	13
III. III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE :	14
3.1. HORAIRES ET OFFRE D'ACTIVITES D'UNE JOURNEE SCOLAIRE	14
3.2. L'EDUCATION SPORTIVE	15
3.3. L'EDUCATION CULTURELLE	18
3.4. LE DOMAINE SOCIO-EDUCATIF	20
3.4.1. Les accueils périscolaires :	21
3.4.2. Les accueils extrascolaires :	22
3.4.3. Plan mercredi :	24
3.4.4. Les actions liées à la citoyenneté :	31
3.4.4.1 L'accueil d'enfant en situation de handicap	31
3.4.4.2 PARCOURS EDUCATIF AU DEVELOPPEMENT DURABLE	33
3.5. LES MODALITES D'INSCRIPTION : LE PORTAIL FAMILLE	37
3.6. LA TARIFICATION DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES 2018-2019 :	37
IV. IV. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT :	38
4.1. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	38
4.2. L'EVALUATION DU PEDT	39
4.2.1. Les critères d'évaluation : les indicateurs qualitatifs	39
4.2.2. Les critères d'évaluation : Les indicateurs quantitatifs :	40
Annexe 1 : Tarification 2018/2019	42
Annexe 2 : Le plan mercredi	45

I. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC :

1.1. PRESENTATION DE LA COMMUNE :

La commune de Dardilly est une ville de 9 000 habitants de la région lyonnaise, étendue sur un territoire de 1 400 hectares.

Dardilly est une commune résidentielle qui a su préserver un environnement naturel diversifié.

Le public visé par le PEDT concerne les enfants de 3 à 11 ans des 4 écoles publiques maternelles et élémentaires et ceux de l'école privée, soit un potentiel de 1 005 élèves.

1.2. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA COMMUNE :

➤ Les atouts :

- Un service périscolaire et extrascolaire développé et structuré.
- Une politique culturelle forte et des équipements de qualité : Une médiathèque, un centre culturel, un cinéma, une école de musique, une ludothèque et un pôle multimédia ...
- Une politique sportive d'aide aux associations et d'initiation auprès des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.
- Un agenda 21 qui se décline de l'enfance à l'adolescence à partir d'un parcours d'éducation au développement durable.
- Un patrimoine communal riche et un environnement protégé.
- Une collaboration étroite entre l'Education Nationale, les parents d'élèves, les associations locales et les services municipaux.
- Du personnel formé et qualifié dans les domaines de l'animation, de la culture et du sport.

➤ Les contraintes :

- Une commune très étendue qui ne facilite pas les déplacements des enfants sur les lieux d'activités.
- Un taux d'activités et de bi-activités important qui nécessite des réponses adaptées aux besoins de garde des enfants.
- Un taux d'occupation des équipements sportifs et culturels déjà très élevé limite leur disponibilité.
- Les services municipaux peuvent être parfois considérés comme des prestataires de services.

1.3. ETAT DES LIEUX :

Pour la mise en œuvre de son projet éducatif territorial, la commune de Dardilly s'appuie sur des dispositifs nationaux proposés par ses partenaires institutionnels et notamment :

- Le contrat enfance-jeunesse signé en 2011 avec la caisse d'allocation familiale (CAF)
- Les conventions CAF et les agréments DDSCS

La commune de Dardilly dispose également :

- D'une charte des Atsem
- D'un parcours d'éducation au développement durable
- Des conventions de partenariat avec les associations locales

La commune propose un choix étoffé d'activités :

- Un accueil périscolaire déclaré (ALSH) ouvert chaque jour scolaire de 7h15 à 8h30, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 le soir après la classe.
- Des ateliers sportifs, culturels et scientifiques de 17h00 à 18h00.
- Des études dirigées de 16h45 à 17h45
- Un centre de loisirs (ALSH) qui fonctionne le mercredi et pendant les petites et grandes vacances
- L'école municipale des sports pour les enfants de 3 à 6 ans.
- Des séjours de vacances au mois de juillet
- Un service jeunesse qui propose aux jeunes de 11 à 18 ans des actions de loisirs, de citoyenneté, d'accompagnement scolaire et de formation.

Ces activités sont encadrées par des agents territoriaux titulaires de la fonction publique ou contractuels. Ils interviennent sur les temps péri et extrascolaires afin d'assurer une continuité éducative avec les parents et les enseignants.

Le service enfance est composé de 4 directeurs et d'une trentaine d'animateurs permanents.

II. LE PEDT UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE :

Le PEDT s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui définit l'éducation dans ses articles 28 et 29 :

« *L'éducation de l'enfant doit viser à :*

- *Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)*
- *Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »*

Le PEDT s'inscrit dans une définition dynamique de l'éducation comme une mission partagée qui contribue à la réussite éducative de tous les enfants.

L'ambition du projet éducatif Dardillois est de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, à la culture et aux savoirs.

Ce projet est issu de nombreux échanges engagés depuis plus d'une année avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations qui ont permis son élaboration et sa rédaction.

2.1. DES VALEURS EDUCATIVES :

La commune de Dardilly souhaite que son PEDT repose sur différentes valeurs :

- La démocratie et la citoyenneté :
L'ensemble des acteurs éducatifs participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du PEDT dans le respect des responsabilités et des missions de chacun et dans une logique de coéducation.
- La laïcité :
L'égalité pour tous doit être garantie, quels que soient les origines, les croyances, l'âge ou l'appartenance sociale.
- La solidarité doit garantir l'accès aux loisirs pour tous en favorisant leur accessibilité.

2.2. DES ORIENTATIONS EDUCATIVES :

- Proposer et développer des activités culturelles et sportives à travers la mise en place de parcours de découverte et d'initiation.
- Encourager et développer des activités liées à la citoyenneté et à l'éducation au développement durable.
- Faciliter et développer des actions inter générationnelles et ouvertes sur le monde.
- Associer et renforcer le rôle des parents, développer la communication avec les familles.
- Garantir la qualité des activités proposées.

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE :

3.1. HORAIRES ET OFFRE D'ACTIVITES D'UNE JOURNEE SCOLAIRE

7h15 à 8h30	Accueil enfance				
8h30 à 11h30	CLASSE				
11h30 à 13h30	Restauration scolaire et interclasse				
13h30 à 16h30	CLASSE				
16h30 à 18h30	Accueil enfance (ACM)	16h30 à 17h00	Accès aux activités		Je rentre chez moi !
		17h00 à 18h00	Ateliers sportifs, culturels et scientifiques	16h45 à 17h45 Lundi et jeudi études dirigées	
		18h à 18h30	Retour possible à l'accueil enfance		

3.2. L'EDUCATION SPORTIVE

Le sport est un réel moyen de cohésion sociale qui permet de transmettre de nombreuses valeurs : la tolérance, le respect, l'honnêteté, le courage, la solidarité.

L'objectif est d'encourager les pratiques sportives qui mettent en avant le plaisir, la santé, l'éducation et l'épanouissement.

Dès le plus jeune âge, la commune souhaite proposer aux enfants et aux jeunes des parcours éducatifs complémentaires sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

➤ PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Une programmation d'activités d'éducation physique et sportive, définie en concertation avec le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) et validée par monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale est proposée aux élèves de l'école élémentaire des 3 écoles.

Ces activités sont financées par la commune, sous la responsabilité des enseignants et bénéficient d'un encadrement renforcé.

CLASSES	ACTIVITE
CP/CE1	Natation
CE2	Escrime
CM1	Boules
CM2	Escalade

En 2017/2018, tous les enfants des écoles publiques élémentaires de Dardilly étaient licenciés à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) du Rhône (soit plus de 500 licenciés). Le projet étant de faire des rencontres sportives avec les écoles des villes et villages voisins, de développer les compétences liées à l'éducation morale et civique par le sport, de préserver la santé des jeunes par des habitudes sportives et alimentaires et enfin de faire le lien entre l'activité physique et le développement durable (mode de déplacement, tri, implication dans la vie civique et citoyenne).

Les enfants ont participé à plusieurs rencontres par classe le cross, la lutte, le basket ou le hand ball, la gymnastique, la danse, l'ultimate, l'athlétisme... Chaque activité permet la rencontre avec d'autres élèves venant du secteur Lyon ouest.

Quelques temps forts :

- Le congrès des enfants, lieu de débat départemental ou des enfants des écoles de Dardilly ont pu s'exprimer dans la salle du conseil municipal de la ville de Lyon.
- Les rencontres handicap, les enfants de CE2 ont pu vivre une situation de handicap à travers le sport dans l'objectif de comprendre et de ressentir. Fauteuil, torball, boccia, course à l'aveugle sont les activités proposées.

- L'USEP au fil de la Saône, une sortie à vélo entre Trévoux et Jassans sur les berges de la Saône pour les CM2 et beaucoup d'apprentissages sur la sécurité à vélo.

Les projets de l'année à venir :

- De nombreux Dardillois randonneront, au mois de mai, sur les chemins de la mémoire en direction du mémorial Jean Moulin à Caluire
- Le congrès des enfants qui aura pour thème : « les droits de l'enfant » dont c'est l'anniversaire cette année.
- Une rencontre sport boule en famille à Dardilly en dehors du temps scolaire et ouverte aux enfants de CM et à leur famille.
- Et bien d'autres encore ...

➤ **PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE : Les ateliers de découverte et d'initiation :**

En partenariat avec les associations sportives de la commune, des ateliers d'initiation sont proposés aux enfants de 17h à 18h sous forme de cycle de 15 séances (1 semestre).

L'objectif de ces ateliers est à la fois de permettre aux enfants de découvrir différentes pratiques sportives, mais également d'encourager une activité physique. C'est aussi un espace de socialisation, d'apprentissage et d'éducation à la santé.

ATELIERS SPORTIFS				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Noyeraies au 1 ^{er} semestre Puis Grégoire au 2 ^{ème} semestre	Tennis de salle et tennis de table CE2/CM1/CM2	Escalade CE2/CM1/CM2	Foot en salle CE2/CM1/CM2	Cirque CP/CE1
Grégoire au 1 ^{er} semestre Puis Noyeraies au 2 ^{ème} semestre	Foot en salle CP/CE1		Escalade CE2/CM1/CM2	Boxe éducative CE2/CM1/CM2
	Langue des signes CP à CM2		Athlétisme CP/CE1	Escalade CP/CE1
	Gym en musique CP/CE1			

Des activités sportives et ludiques sont également proposées pendant le temps méridien et à l'accueil du soir. Elles sont encadrées par les animateurs périscolaires.

- **L'école municipale des sports**

Le service municipal des sports propose le mercredi matin de 9h00 à 12h00, pour les enfants de 3 à 6 ans, l'école municipale des sports.

Cette action a pour objectif de proposer aux enfants de 3 à 6 ans un éveil et une initiation aux apprentissages moteurs et d'accompagner le développement psychomoteur et social des jeunes enfants.

Une équipe d'intervenants qualifiés et multidisciplinaires encadre ces activités, avec un taux d'encadrement maximal de 10 enfants par intervenant.

Les activités proposées sont très diverses : Parcours gymnique, jeux de ballons et de raquettes, sport d'opposition et accrosport, cirque, expression corporelles, ...

La municipalité soutient également activement les associations sportives locales, notamment par la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité, afin que les jeunes dardillois puissent poursuivre une activité physique sur le temps extrascolaire. Une attention particulière est portée à la formation des éducateurs et autres intervenants associatifs, notamment par le financement de formations adaptées.

3.3. L'EDUCATION CULTURELLE

Parce qu'elle participe à la construction du lien social et des solidarités territoriales, la culture est envisagée à Dardilly comme un véritable facteur de développement local.

A ce titre, la volonté municipale est de placer la culture dans le champ de l'éducation populaire, tout en lui maintenant son attractivité d'activité de loisirs.

C'est dans cet esprit que se développe le projet culturel de la commune.

L'action culturelle prend corps en s'inscrivant dans différents axes et, en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse, nous pouvons retenir les deux finalités éducatives suivantes :

- **Développer l'accès à la culture de tous les publics**
- **Soutenir l'éducation artistique dès le plus jeune âge**

Les différents services et/ou équipements culturels municipaux (centre culturel, médiathèque, école de musique) consacrent tous une part conséquente de leurs budgets respectifs et de leurs programmations spécifiquement au jeune public.

D'autre part, la mise en œuvre d'actions culturelles à destination de la jeunesse de la commune est effective sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extrascolaire.

En suivant cette articulation, nous pouvons mettre en exergue les activités suivantes :

➤ **PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :**

- **Spectacles vivants** : 5 spectacles différents (au total 8 représentations) sont proposés chaque saison
- **Ateliers Danse**: dans le cadre du Festival Karavel, Dardilly s'inscrit dans le dispositif « Marathon de la Danse » : l'occasion pour les élèves de découvrir le travail d'un danseur professionnel et de s'initier aux mouvements de base de la danse urbaine
- **Ateliers interculturels** : en partenariat avec les associations de jumelage, l'occasion de rencontrer des habitants venus d'autres pays d'Europe et de découvrir leurs traditions (en 2017/2018 : ateliers culinaires avec le jumelage Dardilly-Provaglio d'Iséo)
- **Résidences ouvertes** : à l'occasion de la venue sur l'Aqueduc de compagnies artistiques en résidence, les élèves ont l'occasion d'assister à des répétitions, d'échanger avec des artistes et de découvrir le processus de création d'un spectacle
- **Expositions** : l'Aqueduc accueille de nombreuses expositions (peinture, sculpture, photos, street art). Les enseignants ont la possibilité de venir visiter ces expositions avec les élèves, de rencontrer les artistes. L'expo « Artistes en Herbe », organisée en biennale, implique encore davantage les enfants puisque ce sont eux et les adultes qui les encadrent- qui s'attellent à la réalisation des œuvres exposées.
- **Cinéma** : une vingtaine de séances par an, à destination de toutes les tranches d'âges.
- **Médiathèque** : accueil animé des classes tout au long de l'année
- **Orchestre à l'école** : fruit d'un partenariat Mairie/Ecoles/Ecole de Musique, ce dispositif consiste en la création d'un orchestre, durant un an, composé par les élèves de CM1.

L'occasion de découvrir la pratique musicale, en s'initiant notamment aux instruments à vents (cuivres et bois).

- **Education musicale** : la commune finance et met à disposition des établissements, une intervenante musicale en milieu scolaire

➤ **PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE : Les ateliers culturels et scientifiques :**

ATELIERS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Noyeraies au 1 ^{er} semestre Puis Grégoire au 2 ^{ème} semestre	Poterie CP/CE1/CE2	Dessin CP/CE1/CE2	Fimo / Quilling CP/CE1	Fimo / Quilling CE2/CM1/CM2
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Grégoire au 1 ^{er} semestre Puis Noyeraies au 2 ^{ème} semestre	Objets en papiers CP/CE1	Langue des signes CP à CM2		Illustration BD CE2/CM1/CM2
	Illustration BD CE2/CM1/CM2	Poterie CE2/CM1/CM2		

Les enfants profitent également de la médiathèque, de la ludothèque et du pôle multimédia. Ces sorties sont organisées et encadrées par les animateurs des accueils périscolaires.

➤ **PENDANT LE TEMPS EXTRASCOLAIRE :**

- **Spectacles vivants** : 3 spectacles par saison sont particulièrement pensés et programmés à destination d'un public familial
- **Médiathèque** : Accueil du public autour de 3 thématiques : la lecture (« si on lisait »), le jeu (« si on jouait »), le conte (« si on écoutait »)
- **Cinéma** : programmation jeune public, particulièrement à l'occasion de deux festivals : Toile de Mômes, Tous en Salles
- **Pratiques artistiques** : la commune soutient les associations, met à disposition des salles, du matériel, donne les moyens pour que s'organisent des activités de pratiques artistiques et culturelles à destination de la jeunesse de la commune : musique, théâtre, danse, couture, peinture, sculpture, dessin...

3.4. LE DOMAINE SOCIO-EDUCATIF

Les activités socio-éducatives doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, son épanouissement intellectuel et physique et son implication dans la vie collective, il encourage la socialisation et l'acquisition de l'autonomie.

Les enfants sont pris en charge le matin avant l'école, pendant la pause méridienne et le soir après l'école.

Ces activités sont organisées par la commune et placées sous la responsabilité des directeurs d'accueils collectifs de mineurs de la commune. L'accueil du soir et la pause méridienne bénéficient d'un agrément DDCS.

Le projet périscolaire s'articule autour de 4 axes :

AXE 1 : Le bien-être de l'enfant et le bien vivre ensemble :

Une organisation et des règles de vie définies et partagées, des espaces et des locaux fonctionnels et adaptés qui répondent au rythme de vie des enfants et encouragent l'autonomie et la socialisation.

AXE 2 : La continuité et la cohérence éducative avec l'école :

Rencontres et liaison avec les enseignants, projets communs, conseil d'enfants, sorties scolaires, équipe éducative, PAI....

AXE 3 : L'information et la communication avec les parents :

Travail en commissions (menus, effectifs...), portail famille, dépliants d'informations, rencontres, accueil....

AXE 4 : La qualité professionnelle de l'équipe d'animation :

Plan de formation, analyse de la pratique, réunions mensuelles, projet éducatif et pédagogique, valorisation....

3.4.1. Les accueils périscolaires :

Les accueils périscolaires proposés par la commune, jouent un rôle social indéniable et permettent aux parents de concilier rythmes scolaires, vie professionnelle et familiale.

Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et répondent au plus grand nombre par des horaires adaptés et des tarifs accessibles.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir et le jeu, le partage et le vivre ensemble. Ils sont aussi de vrais espaces d'éducation et de socialisation.

- **Accueil du matin : 7h15 / 8h30**

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, à son rythme, c'est un lieu de convivialité. L'enfant peut : dessiner, lire, jouer à un jeu de société, rêver, discuter avec ses amis, faire un collier de perles ...

- **Le restaurant scolaire et l'interclasse : 11h30 / 13h30**

La première mission de l'interclasse est de garantir un repas de qualité aux enfants, adapté à ces besoins et dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. La commune a signé avec la société 1001 Repas un marché de fournitures de repas à partir d'un cahier des charges établi par l'ensemble de la communauté éducative qui privilégie l'utilisation de produits frais de saison et de proximité, des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

La commission restaurant réunit tous les 2 mois les directeurs périscolaires, les parents d'élèves et les représentants de la société de restauration collective afin de procéder à l'évaluation de la prestation et valider les menus.

De nombreux écoliers Dardillois déjeunent à l'école. Le temps du repas représente un moment important dans la journée de l'enfant qui se doit de répondre au mieux aux besoins nutritionnels essentiels de développement. C'est aussi un temps de socialisation, de convivialité et de détente. La restauration scolaire s'inscrit donc dans le parcours éducatif de l'enfant.

- **L'accueil enfance du soir : 15h45 / 18h30 (enfants de 3 à 12 ans)**

L'accueil du soir est avant tout un lieu dédié aux loisirs et aux jeux.

Des espaces aménagés permettent aux enfants, en fonction de leur envie et de leur fatigue, de choisir une activité.

L'activité n'est pas une fin en soi, elle doit privilégier le bien-être de l'enfant en lui proposant un cadre « sécurisé » où il se sente en confiance.

3.4.2. Les accueils extrascolaires :

- **Le centre de loisirs : les vacances**

Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert du lundi au vendredi et de 8h à 18h30 les enfants de 3 à 12 ans, les journées s'articulent autour d'activités de loisirs et d'activités de la vie quotidienne.

- **La salle des jeunes : Séjours de vacances**

Des mini séjours de vacances sont proposés au mois de juillet, ils permettent aux enfants et aux jeunes de découvrir un autre environnement et de nouvelles activités. Les séjours sont encadrés par du personnel municipal. Deux séjours sont organisés chaque été, pour les jeunes de 13-15 ans et les enfants de 7-12 ans.

PLAN MERCREDI ET CHARTRE QUALITE

3.4.3. Plan mercredi :

➤ **Les écoles et le territoire concernés :**

Au-delà des 3 établissements scolaires de la collectivité, le Plan mercredi s'adresse également aux enfants des communes voisines dont les parents travaillent sur Dardilly.

➤ **Pilotage et coordination :**

Le Plan Mercredi a été présenté et validé par le comité de pilotage le 15 octobre 2018.

➤ **Objectifs et moyens :**

Objectifs :

Le plan mercredi répond aux orientations éducatives du PEDT. Les objectifs sont élaborés en partenariat avec les différents acteurs de la communauté éducative.

La finalité du plan mercredi repose sur :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les enfants
- La découverte du territoire et du patrimoine
- Le développement des activités de loisirs de qualité

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant
- Accompagner chaque enfant vers la socialisation et la citoyenneté
- Encourager l'autonomie de chaque enfant
- Développer des partenariats avec les associations locales, les différents services municipaux et les acteurs des temps de vie de l'enfant.

Le projet d'animation contribue au développement de l'enfant dans les domaines suivants :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- l'observation et la compréhension du monde
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Les partenaires potentiels :

- Le centre culturel de l'Aqueduc et la médiathèque
- Les associations sportives, culturelles et artistiques
- Les services municipaux
- La Bretonnière, résidence pour seniors

- Les fédérations de parents d'élèves
- Les accueils périscolaires
- La salle des jeunes

Les prestataires potentiels extérieurs :

- La Métropole de Lyon
- Les équipements culturels de la région (musées, spectacles...)
- Les équipements de de loisirs (fermes pédagogiques, pars animaliers...)
- Les intervenants spécialisés

Les locaux :

Les enfants sont accueillis au centre de loisirs La Beffe à l'automne et à partir du printemps. Le centre est situé dans espace naturel de 7 hectares entouré de bois. Il privilégie les activités d'extérieures et de pleine nature. Des espaces de vie quotidienne, de loisirs et de détente.

Pendant la période d'hiver, le centre fonctionne à l'accueil Enfance Grégoire. Il bénéficie d'avantage d'espaces intérieurs et se trouve à proximité du centre culturel et du gymnase.

➤ **Organisation générale :**

Le mercredi, le centre de loisirs accueille en moyenne 115 enfants âgés de 3 à 11 ans. Ils sont encadrés par une équipe d'animateurs diplômés, titulaires de la fonction publique ou contractuels, issus de la commune. En effet tous interviennent sur le temps scolaires (AVS) ou périscolaires, assurant la stabilité de l'équipe dans différents temps de l'enfant.

La commune souhaite répondre aux besoins des familles en proposant différentes formules. Les familles peuvent s'organiser en fonction de leurs contraintes professionnelles ou familiales, les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée :

Les enfants sont répartis en 3 groupes, qui permettent d'adapter le rythme de la journée en fonction des d'âges :

Groupe1 : moins de 6 ans	Groupe 2 : 6-7 ans	Groupe 3 : 8-10ans
--------------------------	--------------------	--------------------

Les objectifs éducatifs :

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant :**

Les activités proposées sont adaptées au rythme de vie de l'enfant, elles nourrissent sa curiosité et sa créativité, elles sont aussi source de plaisir et de réussite.

- **Développer son autonomie et son initiative :**

Les activités doivent aider l'enfant à se repérer dans son environnement et à acquérir de l'autonomie, elles doivent lui donner l'occasion de s'exprimer, de faire des choix et de prendre des initiatives.

- **Favoriser la socialisation de l'enfant, apprendre à vivre ensemble :**

Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage des règles de vie en collectivité.

- **Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux horizons :**

Le centre de loisirs doit favoriser l'accès au plus grand nombre, à la culture, aux sports et à la découverte de l'environnement.

- **Favoriser les relations et la diffusion d'informations auprès des familles :**

Le projet pédagogique est établi à partir des objectifs éducatifs, il se décline en projet d'animations et programme d'activités.

 Journée type :

-6ans		6-7 ans	8-10 ans
<u>7h30-9h30</u> : Arrivée individualisée des enfants <u>8h30</u> : petit déjeuner			
<u>9h30-10h</u> : Rassemblement par groupe, présentation de la journée et animation collective			
<u>10h-11h</u> : Activités encadrées		<u>10h-11h15</u> : Activités encadrées	<u>10h-12h</u> : Activités encadrées
<u>11h-11h30</u> : Temps libre avant repas		<u>11h15-11h30</u> : Temps libre avant repas	<u>12h-12h30</u> : Temps libre avant repas
<i>11h30 : Départs et arrivées possibles</i>			
<u>11h30-12h30</u> : Repas		<u>11h30-12h30</u> : Repas	<u>12h30-13h30</u> : Repas
<i>13h30 : Départs et arrivées possibles</i>			
<u>13h-15h</u> : Sieste pour les plus jeunes (réveil individualisé)	<u>13h-13h45</u> : Temps calme <u>13h45-15h</u> : Temps libre	<u>12h45-13h15</u> : Temps calme <u>13h15-14h30</u> : Temps libre	<u>13h30-14h00</u> : Temps calme <u>14h00-15h</u> : Temps libre
<u>15h-16h30</u> : Activité encadrée			
<u>16h30</u> : Goûter <u>16h30-18h30</u> : Départ individualisé des enfants			

➤ **La charte qualité Plan Mercredi :**

La collectivité s'engage à structurer son projet d'accueil du mercredi autour de 4 axes :

Axe	Objectifs	Moyens
Complémentarité éducative	Prendre connaissance et partager les différents projets s'articulant autour des différents temps de l'enfant : - Projet d'école - Projets pédagogiques des accueils périscolaires	- Présentation du plan mercredi lors de la réunion du comité de pilotage du PEDT - Temps de rencontre avec chaque acteur en début d'année scolaire
	Repérer ou envisager les liens possibles entre les projets	- Temps de rencontre avec les responsables scolaires et périscolaires
	Organiser un temps fort dans l'année réunissant les différents acteurs de la communauté éducative de l'enfant	
	Elaborer un projet d'animation en cohérence avec les projets des acteurs	- Présentation du PEDT, des projets périscolaires et des projets d'école à l'équipe d'animation
	Elaborer des dispositifs d'accompagnement en partenariat avec les acteurs des différents temps de certains enfants	- Mise en place d'une continuité d'accompagnement (utilisation d'outils pédagogiques similaires, communication et échanges)
Inclusion et accessibilité à tous les publics	Répondre aux besoins des familles	- Proposition de différentes formules d'accueil permettant de s'adapter aux besoins du plus grand nombre - Les familles ont la possibilité d'inscrire ou désinscrire leur enfant jusqu'à 8h la veille de l'accueil.
	Rendre l'accueil financièrement accessible au plus grand nombre	Mise en place d'un tarif au quotient familial
	Mettre en place un accueil adapté aux enfants en situation de handicap	- Rencontre en amont avec la famille - Collaboration dans la mise en place des modalités d'accueil - Adaptation de l'encadrement en fonction du handicap
Inscription du projet sur le territoire	Dynamiser les projets locaux et faire découvrir le territoire de proximité	Création de partenariats avec les acteurs locaux dans le cadre du projet d'animation

	Faire découvrir les richesses du territoire au niveau départemental et/ou régional	
Diversité et qualité des activités	Créer des projets d'activités périodiques	Chaque période est organisée sous forme de cycle et se termine par une séance de clôture (ex : production collective, exposition, tournoi, sortie...)
	Proposer des activités et un encadrement de qualité	- Des activités proposées en fonction des aspirations et compétences des animateurs - Un encadrement non allégé (1 animateur pour 8 et 1 animateur pour 12)
	Accompagner l'équipe d'animation dans la création des projets d'activités	- Des temps de réunion organisés pour l'élaboration des projets d'activités - Des outils d'aide à l'élaboration et au bilan des activités utilisés par les animateurs

➤ **Projet d'animation :**

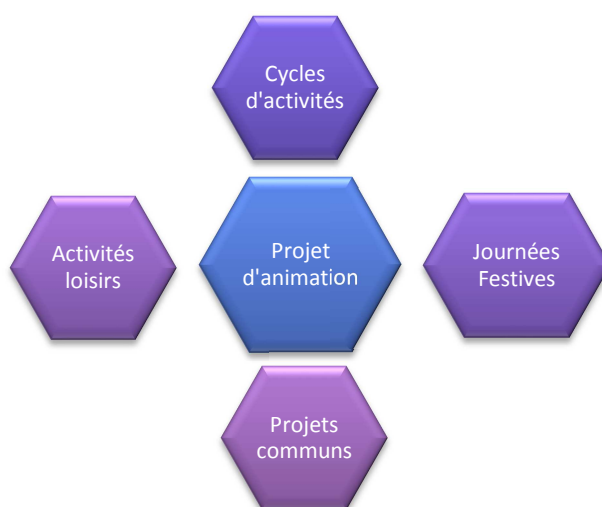
Le projet d'animation s'articule autour de 5 axes :

- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant
- Le programme d'activités est adapté à l'âge, aux capacités des enfants.
- Les activités reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique
- La prise en compte des projets d'écoles et des projets périscolaires

Articulation des activités :

Le projet d'animation est découpé en 4 phases d'une durée moyenne de 7 mercredis entre chaque période de vacances. Il s'articule autour de plusieurs projets d'activités :

<u>Type d'activités</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Modalités</u>
Cycles d'activités	5 séances par période	Activités proposées le matin sous forme de cycle élaboré à partir d'un thème général pouvant être intégré à tout moment par les enfants Thèmes abordés : culture, environnement, numérique, citoyenneté et sport) Une réalisation collective prévue en fin de cycle (sortie, exposition, tournoi...)
Projets communs	2 à 3 projets dans l'année	Activités et réalisations finales organisées en collaboration avec des partenaires.
Journées Festives	2 journées par périodes	Journée autour d'un thème commun rassemblant tous les enfants d'un ou plusieurs groupes voire l'ensemble du centre
Activités Loisirs	5 séances par période	Activités proposées l'après-midi sans obligation de lien entre les séances (activités manuelles, artistiques, sportives, petits et grands jeux...)



3.4.4. Les actions liées à la citoyenneté :

3.4.4.1 L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

« Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui, d'autant plus riche que la différence avec soi-même est la plus grande » Albert Jacquard

La scolarisation et l'accueil dans les différentes structures de loisirs des enfants en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives. L'objectif est de faciliter et de réussir pleinement l'inclusion des enfants handicapés dans les structures de loisirs. L'inclusion signifie que l'enfant n'est pas en marge mais qu'il appartient bien au groupe d'enfants. C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités que les enfants apprendront la tolérance et le respect de leurs différences.

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 précise dans son article 31 que « les enfants doivent bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité. »

Enfin la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1^{er}, article 2 que **« l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie »**

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Toutefois trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- Le principe de traitement devant le service public
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posée par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/05/2006

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés avant le 1^{er} janvier 2015 afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées.

L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

Toutes décisions conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants handicapés est essentielle et doit s'appuyer sur l'instauration d'un lien de confiance.

Les conditions d'un bon accueil :

- Rencontre préalable entre les parents de l'enfant en situation de handicap et le directeur afin de prendre connaissance de la situation de l'enfant et identifier les besoins spécifiques.
- La signature du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur et de l'animateur référent. Si l'enfant est déjà scolarisé, il existe déjà un PAI qui peut s'étendre aux temps périscolaires et extrascolaires.
- Consignes rédigées par le directeur et partagées avec l'équipe

Une attention particulière :

- Respecter les rythmes de vie de l'enfant handicapé et lui proposer des activités adaptées.
- Respecter les précautions nécessaires à la vie quotidienne
- Respecter scrupuleusement le traitement médical
- S'enquérir auprès des parents des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant
- Etablir le dialogue et l'écoute auprès des parents, tenir compte de leurs conseils : plus les informations sont partagées mieux l'enfant sera accueilli

Le directeur en fonction du handicap pourra solliciter le recrutement d'un animateur supplémentaire dont il devra évoluer les compétences nécessaires.

3.4.4.2 PARCOURS EDUCATIF AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Parce que nous sommes aujourd'hui tous convaincus que l'éducation au développement durable est une nécessité, nous souhaitons accompagner les enfants pour que ce concept devienne un réflexe naturel et accompagne l'enfant tout au long de son éducation.

Les parents, enseignants, animateurs, élus, ensemble ont défini un parcours éducatif cohérent et pragmatique vers cet art de vivre qui mérite une mobilisation globale, engagée et inventive.

Les enfants de 3 à 5 ans : Découvrir le monde

A l'école maternelle, l'enfant découvre le monde proche ; il apprend à utiliser des repères spatiaux et temporels. Il observe, il pose des questions et apprend à adopter un autre point de vue que le sien propre et sa confrontation avec la pensée logique lui donne le goût du raisonnement. Il devient capable de classer, d'ordonner et de décrire, grâce au langage et à des formes variées de représentation (dessins, schémas). Il commence à comprendre ce qui distingue le vivant du non-vivant (matière, objets).

Thèmes et activités proposés en dehors de l'école pour sensibiliser :

- à la biodiversité et à la nature : en apprenant aux enfants à reconnaître la faune et la flore, en travaillant autour de l'arbre et de son environnement.
- aux éco-gestes: en permettant aux enfants d'acquérir des gestes naturels dans une perspective de responsabilité en matière d'environnement, de ressources naturelles.
- au goût et à la nutrition : en apprenant aux enfants, à travers la mise en place de jardin pédagogique, à reconnaître et à goûter les légumes et fruits de saison, à utiliser les 5 sens, etc.

Les enfants de 6 et 7 ans : Découvrir le monde

Au cours préparatoire et au CE1, les élèves acquièrent des repères dans le temps et l'espace des connaissances sur le monde. Ils maîtrisent le vocabulaire spécifique correspondant. Les élèves dépassent leurs représentations initiales en observant et en manipulant.

Thèmes et activités proposés en dehors de l'école pour sensibiliser :

- à la mobilité : en apprenant aux enfants à utiliser les modes doux (marche à pied, vélo, transports en commun...) et à acquérir des comportements responsables dans la rue.
- aux projets urbains et à la ville : en découvrant l'environnement proche autour de l'école, de sa maison et à l'organisation de sa commune.
- aux éco-gestes : en permettant aux enfants d'acquérir des gestes naturels dans une perspective de responsabilité en matière d'environnement et de ressources naturelles.

Les enfants de 8 à 10 ans : Eduquer au développement durable

Les buts poursuivis auprès des élèves du cycle 3 consistent à comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme, d'agir sur lui mais aussi de cerner les changements induits par l'activité humaine.

Observation, questionnement, expérimentation et argumentation pratiqués sont essentiels pour atteindre ces buts. Un exemple parmi d'autres illustre cette approche : l'esprit de la Main à la pâte. C'est pour- quoi les connaissances et les compétences sont acquises dans le cadre d'une démarche d'investigation. Ces recherches développent la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique.

Thèmes et activités proposés en dehors de l'école pour sensibiliser :

- aux énergies et au climat : comprendre les conséquences de l'effet de serre et s'adapter aux changements climatiques par l'utilisation de ressources renouvelables.
- à la connaissance et au respect de l'eau : en apprenant aux enfants la gestion de l'eau et le respect et la préservation de cette ressource.
- au tri, réduction et gestion des déchets : rendre les enfants acteurs du tri et les sensibiliser à la valorisation de leurs déchets et à leur consommation de produits.

Jeunesse : Etre les meilleurs ambassadeurs d'une volonté collective en faveur d'un développement durable

Au collège et au lycée chaque discipline peut contribuer à cette éducation en constituant les bases, contenus et méthodes sur lesquelles pourront s'édifier la réflexion personnelle de chacun et leurs interactions entre les matières enseignées.

La dimension éducative s'appuie sur les enseignements disciplinaires, leurs croisements et les projets, entre autres :

- le travail sur les valeurs associées au développement durable, en relation avec la formation civique dans sa globalité, en particulier avec l'Éducation civique, juridique et sociale
- les actions mises en œuvre à tous les niveaux, dans la classe, dans l'établissement, etc.

L'objectif de la salle des jeunes est de les accompagner à être les meilleurs ambassadeurs et promoteurs d'une volonté collective en faveur d'un développement durable.

- Sensibiliser aux éco-gestes, en développant des projets concrets pour moins consommer d'énergie, d'eau, moins produire de déchets.
- Se déplacer autrement ...
- Développer la solidarité internationale
- Cultiver le vivre ensemble...

Tableaux récapitulatifs :

Thèmes	De 3 à 5 ans	6 et 7 ans	De 8 à 10 ans
	L'école maternelle	CP - CE1	CE2 - CM1 - CM2
La biodiversité	Le monde du vivant	Les êtres vivants dans leur milieu	L'écosystème et la place de l'homme dans la nature
L'évolution des paysages	Découvrir l'environnement immédiat	Etudier l'environnement proche et plus lointain	Etudier l'aménagement du territoire
La gestion de l'environnement	Prendre conscience de la richesse de son cadre de vie et des dangers possibles	Réfléchir ensemble sur les conséquences de l'intervention de l'homme sur son environnement	"Etre citoyen responsable dans sa commune et s'ouvrir au Monde"
Réduire, réutiliser, recycler	L'éducation du futur consommateur	L'implication du consommateur	La responsabilisation du consommateur

En dehors de l'école :

	De 3 à 5 ans	6 et 7 ans	De 8 à 10 ans	Jeunesse
	L'école maternelle	CP - CE1	CE2 - CM1 - CM2	
Sensibiliser à la biodiversité et à la nature	X			X
Sensibiliser au goût et à la nutrition	)(		)(	X
Sensibiliser et former avec éco-gestes	X	X	X	X
Sensibiliser à la mobilité		X	)(	X
Sensibiliser aux projets urbains et à la ville		X		X
Sensibiliser aux énergies et au climat			X	)(
Trier et agir sur les déchets	)(	X	X	X
Sensibiliser à la connaissance et au respect de l'eau			)(	)(

3.4.4.3 LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

« Le conseil municipal d'enfants constitue un lieu d'éducation civique vivante et complémentaire à l'action de l'école et des associations. Il permet notamment aux enfants définir eux-mêmes des politiques adaptées à leurs besoins, d'élaborer des projets et de les mettre en œuvre. »

Source : « les conseils municipaux d'enfants et de jeunes », Guide pratique de l' élu, n°25 Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, direction général des collectivités locales juillet 1992.

Le CME répond à une volonté de la commune de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. Il s'agit de donner la parole aux enfants en leur proposant de s'exprimer et de s'engager pour l'avenir de Dardilly.

Il est à la fois un lieu d'apprentissage, de discussion, de réflexion et d'actions mais également un lieu ressources et de propositions.

Cette élection se déroule dans les écoles de la commune, ils s'adressent aux élèves de CM1 et CM2.

Les conseillers sont élus après un vote par leurs pairs et pour un mandat de 2 ans.

Le conseil municipal des enfants adopte un règlement, une charte afin de définir l'organisation et le fonctionnement du CME.

Le CME est un encouragement à la citoyenneté, il doit permettre aux enfants de vivre l'expérience de la démocratie et du sens de l'intérêt général. Il doit également être porteur des valeurs républicaines et des valeurs humanistes. Il est également un vecteur d'épanouissement et de développement. Il est à la fois un lieu de concertation, de décision et de gestion.

Les élus se réunissent en moyenne 2 fois par mois, soit en réunions plénières (22 conseillers) soit par commission thématique ou groupe de projet.

Pour le mandat 2016-2018, 3 commissions ont été constituées : solidarité, loisirs et aménagement
4 projets ont été réalisés cette année :

- Projet intergénérationnel avec la maison des personnes âgées.
- Visite du sénat
- Organisation de la chasse aux œufs
- Aménagement de l'aire de jeux de l'aqueduc

3.5. LES MODALITES D'INSCRIPTION : LE PORTAIL FAMILLE

Les inscriptions sont mensuelles ou semestrielles pour les ateliers.

Les parents ont désormais à leur disposition le « portail famille ». Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, cet outil souple et pratique permet de gérer en temps réel les activités des enfants dans les services publics Dardillois.

Réservations, annulations, paiement sécurisés sont possibles à partir de cette nouvelle plateforme mise en œuvre à la rentrée 2017.

90% des parents l'utilisent de manière exclusive ou partielle et reconnaissent que le portail famille a facilité leur vie quotidienne.

Pour les parents qui ne souhaitent pas utiliser le portail familles et réaliser les démarches en ligne, les différentes modalités sont toujours possibles sur les lieux d'activités.

3.6. LA TARIFICATION DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES 2018-2019 :

Pour faciliter l'accès aux activités, la commune a mis en place depuis la rentrée 2016, des tarifs au quotient familial pour l'ensemble de l'offre périscolaire et extrascolaire. Six tranches ont été définies pour permettre à tous les enfants l'accès aux services ou aux activités. L'arrêté de tarification pour l'année 2018-2019 figure en annexe.

IV. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT :

4.1. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est chargé du suivi et de l'évaluation du PEDT.

Composition du comité de pilotage :

- Les représentants municipaux :
 - Madame le maire : Rose-France FOURNILLON
 - Madame l'adjointe petite enfance, enfance, jeunesse et éducation au développement durable : Marie-Reine PIGEAUD
 - Monsieur PAGET Bernard, adjoint aux sports et à la culture
 - Mme BLANC Catherine, Conseillère municipale
- Les directeurs des services municipaux :
 - Mr CHAPEL Hervé, directeur du service enfance-jeunesse
 - Mr LOCOGE Antoine, Directeur du service des sports
 - Mr ROCHE Yannick, Directeur de la vie culturelle et de l'animation
- Les représentants de l'éducation nationale :
 - Mme LAGARDETTE Lucie, Directrice de l'école maternelle du Grégoire
 - Mme PASCON Céline, Directrice de l'école maternelle des Noyeraies
 - Mme DOMON Martine, Directrice de l'école élémentaire du Grégoire
 - Mr SECOND Alain, Directeur de l'école élémentaire des Noyeraies
- Les représentants des associations de parents d'élèves :
 - AIPE : Mr EVERAT François, Président
 - FCPE : Mme BONNOT Magali, Présidente
- Les responsables des activités périscolaires :
 - Mme DEMAILLY Virginie, Directrice périscolaire des Noyeraies
 - Mme CYBLAT Stéphanie, Directrice périscolaire du Grégoire
 - Mme CAYOL Amélie, Directrice du centre de loisirs le mercredi
 - Mr ABOUGIT Maximilien, Responsable des ateliers périscolaires et de l'école municipale des sports

Hervé Chapel, directeur du service enfance-jeunesse est chargé de la coordination et la mise en oeuvre du PEDT.

4.2. L'ÉVALUATION DU PEDT

L'enjeu de la démarche d'évaluation du PEDT est d'objectiver, de mesurer les résultats mais aussi d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs.

Il s'agit d'évaluer une dynamique pour la prolonger à partir d'interrogations et de réflexions partagées.

4.2.1. Les critères d'évaluation : les indicateurs qualitatifs

- Le projet éducatif territorial :
La cohérence et la continuité entre les temps éducatifs, la coopération et la complémentarité des différents acteurs :
 - impact sur les enfants
 - satisfaction des parents
- L'accessibilité à toutes les familles :
 - Tarifs
 - Modalité d'inscription
 - Communication
 - Accès aux activités
 - Modalité de prise en compte des PAI
- La qualité des activités :
 - Diversité/complémentarité
 - Qualification des animateurs, des intervenants
 - Contenus, méthodes, locaux
 - Le développement et l'épanouissement des enfants
- Le pilotage du projet :
 - Rôle et missions du comité de pilotage
 - Articulation avec les conseils d'écoles
 - Partenariat avec le milieu associatif local

4.2.2. Les critères d'évaluation : Les indicateurs quantitatifs

- Tableaux de suivi des effectifs
 - Nombre d'enfants inscrits à l'accueil enfance
 - Nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire
 - Nombre d'enfants inscrits le mercredi
 - Nombre d'enfants inscrits pendant les vacances
- Tableaux de suivi des ressources humaines
 - Nombre d'animateurs périscolaires
 - Nombre d'intervenants pour les ateliers
 - Nombre de formations suivies
 - ETP par action
- Tableaux de suivi budgétaire
 - BP et CA
 - Mise en place d'une comptabilité analytique par action
 - Le développement des marchés à procédures adaptées
 - La mutualisation des moyens

Fait à Dardilly le 15 novembre 2018

Madame Le Maire,

Rose France FOURNILLON

Madame l'Adjointe à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et à l'éducation au développement durable

Marie-Reine PIGEAUD

Monsieur l'Adjoint à la culture et aux sport
Bernard PAGET

Madame la Directrice de l'école élémentaire
du Grégoire
Martine DOMON

Monsieur le Directeur de l'école élémentaire
des Noyereais
Alain SECOND

Madame la Directrice de l'école maternelle
du Grégoire
Lucie LAGARDETTE

Madame le Directeur de l'école maternelle
des Noyereais
Céline PASCON

Madame la Présidente de la FCPE
Magali BONNOT

Monsieur le Président de l'AIPE
François EVERAT

Annexe 1 : Tarification 2018/2019

Tarification de l'Accueil Enfance :

Forfait mensuel pour les Dardillois et les non Dardillois travaillant sur Dardilly :

	Quotient	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
TRANCHE 1	QF < 300 €	6,30 €	5,30 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	15,80 €	13,40 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	19,00 €	16,00 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	23,70 €	20,20 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	31,30 €	16,60 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	32,00 €	27,20 €

A la séance pour les occasionnels :

Séance	3,05 €
---------------	--------

Tarification Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Dardillois et non dardillois travaillant sur Dardilly à la journée :

	Quotient	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	
			Avec PR	Avec PR
TRANCHE 1	QF < 300 €	7,90 €	6,90 €	2,50 € 1,50 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	10,00 €	8,50 €	4,60 € 2,10 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	12,30 €	10,80 €	6,80 € 5,30 €

TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	16,30 €	15,00 €	10,90 €	9,70 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	20,30 €	18,00 €	14,80 €	12,50 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	21,00 €	18,60 €	15,20 €	12,80 €

Dardillois et non dardillois travaillant sur la commune à la demi- journée, sans repas (pas de dégressivité) :

	Quotient	Demi-journée
TRANCHE 1	QF < 300 €	3,45 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	3,75 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	4,65 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	6,25 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	7,70 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	8 ,00 €

Tarification du restaurant scolaire :

Dardillois et non Dardillois travaillant sur la commune :

	Quotient	Prix du repas
TRANCHE 1	QF < 300 €	1,00 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	2,50 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	3,00 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	3,80 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	4,90 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	5,00 €

Prix unique repas adulte	6,40 €
Prise en charge d'un enfant avec panier repas	2,60 €

Tarification des ateliers enfance :

Dardillois et non Dardillois travaillant sur la commune :

	Quotient	Par atelier
TRANCHE 1	QF < 300 €	37,50 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	43,00 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	50,00 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	50,00 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1800 €	50,00 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	50,00 €

Annexe 2 : Le plan mercredi

